



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 16 juillet 2018

N°158/07/2018 : ADHESION A L'INSTANCE REGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE (IREPS) OCCITANIE

L'an deux mille dix-huit, le lundi 16 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 juillet 2018.

Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Rodolphe PORTOLES, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 9

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Pierre Antoine LEVI, Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Philippe FRANCOIS, Danielle AMOUROUX à Nicole ROUSSEL, Angèle LOUCHART à Véronique LAGARRIGUE, Jean Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absents : 6

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE, Jean GARROCQ, José GONZALEZ, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Carole DUNET-SCHUMANN

**Madame Clarisse HEULLAND donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Montauban souhaite adhérer à l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) Occitanie.

L'IREPS est une association ayant pour objet de soutenir les démarches en éducation et promotion de la santé sur les différents territoires de la région, auprès des acteurs concernés, des professionnels intervenant dans le secteur sanitaire, social et éducatif, et auprès des publics fragiles.

Cet objectif est décliné en cinq missions principales :

- . Apporter un appui méthodologique aux porteurs d'actions
- . Contribuer aux politiques publiques de santé et à l'animation des territoires
- . Concevoir et mettre en œuvre des programmes à caractère régional ou local
- . Développer la formation pour renforcer les compétences et professionnaliser les interventions
- . Proposer un appui documentaire aux professionnels et au public

L'IREPS Occitanie intervient sur la mise en place, la coordination et l'évaluation des contrats locaux de santé et apporte un appui méthodologique aux collectivités mobilisées sur le programme Villes actives Programme National Nutrition Santé (PNNS). Elle agit notamment aux côtés de la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé du Tarn et Garonne.

Son Centre de Ressources Documentaires Régional (CRDR) à Toulouse met à la disposition des acteurs, des ressources documentaires (ouvrages/rapports, outils pédagogiques, produits documentaires...) et les accompagne dans leur recherche d'information. Des expositions itinérantes sur des thématiques particulières peuvent être empruntées par les structures adhérentes.

La Ville de Montauban est signataire d'un Contrat Local de Santé, maître d'œuvre d'un Conseil Local de Santé Mentale et organise annuellement un forum santé.

L'adhésion à l'IREPS Occitanie permettrait ainsi à la collectivité de bénéficier d'accompagnement, de formations et de ressources sur l'ensemble des actions et/ou dispositifs en cours.

Le montant de l'adhésion s'élève à 30 € pour l'année.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adhérer à l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) Occitanie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

19 JUL. 2018

De sa publication et/ou notification le :

19 JUL. 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 juillet 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

